

Le référendum contre la «Lex Netflix» devrait aboutir au finish

Les jeunesses des partis de droite contestent l'obligation prévue d'investir 4% pour le cinéma suisse de la part des plateformes de vidéo. La récolte de signatures a frisé l'échec



[Jeu «Squid Game» dans un centre commercial de Bangkok, 20 novembre 2021. — © REUTERS/Chaline Thirasupa](#)



[Nicolas Dufour](#)

Publié mardi 11 janvier 2022 à 16:09

Modifié mercredi 12 janvier 2022 à 13:17

Cela se joue sur la dernière ligne droite. Les Jeunes libéraux-radicaux ont annoncé mardi que le référendum contre la «Lex Netflix» devrait finalement obtenir assez de paraphes. Ils annoncent 51 000 signatures – il en faut 50 000, mais il y a toujours des pertes au moment de la validation –, et ont «une bonne semaine pour continuer à récolter», note le président des Jeunes PLR vaudois Maxime Meier. Si la démarche aboutit, ce sera de justesse en vue du délai du 20 janvier.

Les militants avaient lancé un signal d'alarme à la fin de décembre, estimant que l'échec était probable. Les centrales nationales des jeunesses concernées (UDC, vert'libéraux, centristes et donc PLR) ont redoublé d'efforts alors que les sections cantonales disaient leur peine, par temps de pandémie accrue par la cinquième vague.

En septembre: [Le National accorde sa taxe Netflix au cinéma suisse](#)

4% à injecter dans la production nationale

La «Lex Netflix» est une partie de la loi sur le cinéma votée l'année passé par les Chambres, dans le cadre des grands programmes culturels du Conseil fédéral. Elle contraindrait les plateformes de vidéo en ligne, Netflix comme Amazon ou Disney+, ainsi que les diffuseurs étrangers, à consacrer 30% de leur offre aux films et séries européens, et à allouer 4% de leurs

recettes en Suisse à la production audiovisuelle nationale, films ou séries, ainsi que, pour une petite part, à sa promotion.

La question des 30% est peu débattue car cette exigence est posée aussi par l'Union européenne. En sus, les plateformes augmentent nettement leurs productions dans les pays pour mieux toucher les publics locaux.

Les arguments

Ce sont les 4% d'investissements contraints qui déchaînent les passions. Les opposants à cette loi jugent qu'elle est antilibérale et qu'elle pénalisera les consommateurs, alors que la Confédération consacre déjà des moyens importants pour le cinéma. Il y aurait double ponction, plaident les référendaires, par l'argent accordé grâce à l'impôt, et maintenant par cette taxe qui ferait, pensent-ils, augmenter les prix des abonnements.

Les partisans de la loi signalent que la plupart des pays européens se sont dotés ou s'équipent ces temps de dispositifs similaires, parfois à des niveaux bien plus élevés que 4%. Ils arguent que ne rien faire revient à laisser les géants américains siphonner le marché suisse sans lever le petit doigt.

Du rififi dans les partis de droite

Mis à part au sein de l'UDC, unie contre ce projet, le référendum, s'il aboutit, va occasionner des tensions entre les partis nationaux et les sections jeunes, voire les cantons. Le PLR, en particulier, a en majorité soutenu la loi. Maxime Meier relève que «c'est comme pour l'aide aux médias, il faut aussi prendre en considération l'avis de la base et des sections cantonales». A son sens, c'est justement dans plusieurs cantons que l'opposition à la «Lex Netflix» se manifesterait chez les libéraux-radicaux. Si le référendum est validé, le vote devrait avoir lieu en mai ou en septembre.

Mise à jour: le 12 janvier, lendemain de la mise en ligne de cet article, le Conseil fédéral a indiqué que sous réserve de l'aboutissement du référendum, la modification de la loi sur le cinéma sera soumise en votation le 15 mai.